

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° II-2724

présenté par

M. Buisson, Mme Mathilde Paris, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Sabatou, M. Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

---

## ARTICLE 35

### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	3 177 532	3 177 532
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	3 177 532	3 177 532
<b>SOLDE</b>		-3 177 532	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le programme 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables, il est prévu pour 2024 de verser près de 3,2 millions d'euros de subventions à des associations qui « œuvrent de manière désintéressée pour la protection de l'environnement » dans un cadre national ou international.

Alors qu'il est mentionné, après la définition des associations pouvant prétendre à ces subventions, que lesdites subventions sont recensées dans un rapport annexé, ce dernier ne recense que les sommes versées par le ministère et non leurs destinataires.

En l'absence de données sur la perception de ces fonds, cet amendement a pour objet de supprimer ces subventions qui pourront être alloués au véritable verdissement de notre économie et non pas à la simple promotion du verdissement.

En conséquence, cet amendement prévoit de baisser d'un montant de 3 177 532 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les fonds alloués au partenariat associatif-intervention dans la sous-action 6 Actions nationales et internationales en faveur du développement durable de l'action 07 Pilotage, support, audit et évaluations du programme 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.